

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Délibération n°015-2025

Subvention au CCAS 2025

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	13	13
Date de convocation		
28 mars 2025		
Secrétaire de séance		
Cédric DAYDE		

Le trois avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Régis BLAYRAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Absents : Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'action sociale

Chaque année, la commune alloue au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement permettant d'équilibrer son budget prévisionnel.

Cette subvention doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal.

Le Conseil d'Administration du CCAS, en séance du 20 mars dernier, a présenté et débattu du rapport d'orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2025, et sollicite une subvention communale de 24.475€ pour équilibrer son budget.

La commission des finances, dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, a validé cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS n°07-2025 du 20 mars 2025,

Oui l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver l'attribution d'une subvention de 24.475 € au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'exercice budgétaire 2025.
2. D'inscrire la dépense correspondante au budget primitif principal 2025 de la commune.

Le Secrétaire de séance,
Cédric DAYDE



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

